



COMPTES RENDUS

DONNÉES 2016

DÉLÉGATION DE BOURGOGNE



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

ÉDITORIAL DU DÉLÉGUÉ



MICHEL NEUGNOT
DÉLÉGUÉ DU CNFPT
1^{er} VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Dans le cadre du projet d'établissement 2016-2021, voté à l'unanimité par le Conseil d'administration du CNFPT le 30 mars 2016, la délégation de Bourgogne a continué à étoffer et à diversifier son offre de service dans de nombreux domaines.

À titre d'illustration, 60 000 jours formation stagiaires ont été réalisés en 2016, contre 57 000 en 2015 et 55 000 en 2014 et 2013.

Une partie de cette activité concerne des formations obligatoires : par exemple, lorsqu'un.e agent.e est recrut.e ou accède à un poste à responsabilité, ou encore les formations des policier.ère.s municipaux.ales.

L'essentiel des formations réalisées consiste toutefois à accompagner les transferts de compétences, optimiser l'emploi des ressources, contribuer à adapter le service public aux attentes nouvelles (management des équipes, qualité, transition numérique, développement durable...).

Si vous avez un projet pour optimiser le fonctionnement de vos services, ou si vous éprouvez le besoin de conforter les compétences de certain.e.s de vos collaborateur.rice.s, le CNFPT est en effet en mesure de vous accompagner. Il est également en mesure de développer, à la demande, une offre spécifique au service de votre projet de territoire.

La formation peut ainsi venir en appui à vos priorités de mandat.

À l'instar des années précédentes, la délégation poursuivra la déclinaison des grandes causes - acquisition des savoirs de base, écoresponsabilité, égalité femmes-hommes... - mais aussi des valeurs du service public, telles la laïcité, qui dans le contexte actuel prennent une importance particulière.

La quasi-totalité des formations est aujourd'hui réalisée au titre de la cotisation.

Elles concernent l'ensemble de vos collaborateur.rice.s, et peuvent bien entendu être réalisées en proximité, y compris en milieu rural, par exemple au niveau d'un établissement public de coopération intercommunale.

Afin de conforter cette orientation, des référent.e.s territoire ont été désigné.e.s en 2016 pour l'ensemble des collectivités locales et des établissements publics de Bourgogne. N'hésitez pas à les solliciter en tant que de besoin.

J'espère sincèrement que ces prestations répondront pleinement à vos attentes, et vous assure de tout mon engagement, et de celui des équipes de la délégation, pour contribuer à garantir un service public local de qualité et d'innovation.

NOTRE ACTION EN QUELQUES CHIFFRES

La délégation de Bourgogne intervient sur un vaste territoire composé de quatre départements (Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne) en direction des 42 500 agent.e.s qui travaillent dans plus de 2 000 collectivités et établissements publics.

L'année 2016 a été marquée par plusieurs accompagnements majeurs pour la réalisation d'actions de formation en matière de management et de ressources humaines.

Elle a également été l'occasion de :

- compléter le dispositif des préparations concours et examens par des modules transversaux de préparation aux épreuves écrites ;
- consolider des dispositifs de formation, tels que la programmation de journées d'actualité et les rencontres professionnelles des secrétaires de mairie ;
- désigner des référent.e.s territoire pour l'ensemble des employeur.euse.s locaux.ales de Bourgogne.

De nombreux actes ont également été posés en 2016 pour conforter la coopération inter-délégation avec la Franche-Comté : renforcement de l'articulation des programmations et des achats en commun, organisation d'un appui mutuel pour certaines fonctions, animation du réseau des intervenant.e.s...

26 648

STAGIAIRES PRÉSENT.E.S EN 2016



+8%

PAR RAPPORT À 2015



2 049

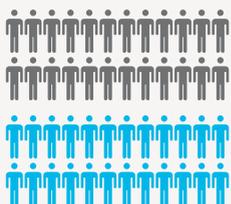
SESSIONS DE FORMATION



5 096

JOURNÉES DE FORMATIONS RÉALISÉES

UN NOMBRE TOUJOURS CROISSANT DE SESSIONS DE FORMATION



551

INTERVENANT.E.S

DONT PLUS DE 50 %

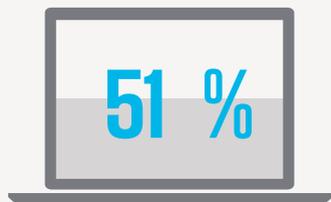
D'AGENT.E.S TERRITORIAUX.ALES

13,2

NOMBRE MOYEN DE STAGIAIRES PRÉSENT.E.S PAR ACTION



UNE ACTION TOURNÉE VERS TOUS LES TYPES DE COLLECTIVITÉS



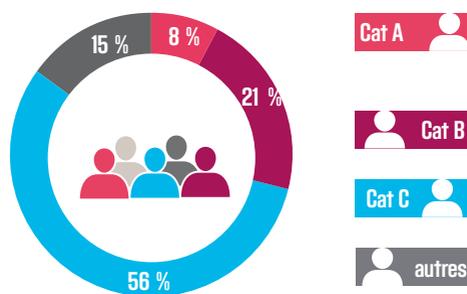
DES JOURS FORMATION STAGIAIRES (JFS)

réalisées par la structure concernant des agent.e.s provenant des communes.

40 % des jours de formation stagiaires concernent les agent.e.s de cette filière. La part des autres filières est respectivement de 33 % pour la filière administrative et de 13 % pour la filière sociale et médicale.

- 41 % filière technique
- 33 % filière administrative
- 12 % filière sociale et médicale
- 7 % filière animation et sportive
- 4 % filière sécurité
- 3 % filière culturelle

FORTE PROGRESSION DE LA FILIÈRE TECHNIQUE



UNE FORMATION POUR TOUS



Des référent.e.s territoire ont été désigné.e.s en 2016 pour toutes les collectivités de Bourgogne, soit en direct, soit par le biais des intercommunalités auxquelles les collectivités adhèrent.

LA TERRITORIALISATION DE L'OFFRE

4 193 JOURS DE FORMATION CONTINU

DONT



NOS ACTIONS À VOS CÔTÉS

RENDRE LES FORMATIONS DE PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS ACCESSIBLES À TOU.TE.S

Le CNFPT propose, depuis 2014, une offre de service harmonisée à l'échelle nationale destinée à orienter et former dans les mêmes conditions tout.e agent.e ayant un projet de concours ou d'examen.

Cette offre vise à donner aux agent.e.s la possibilité d'intégrer un dispositif d'orientation puis de formation adapté à leurs besoins.

L'orientation permet à l'agent.e et à la collectivité de s'assurer de la faisabilité du projet ; elle peut s'effectuer selon plusieurs modalités :

- mise à disposition de tests d'auto-évaluation accessibles sur le site Internet du CNFPT, pour estimer librement son niveau ;
- après accord de l'employeur.euse, participation aux tests d'orientation obligatoires sur table.

En fonction des résultats obtenus aux tests, les agent.e.s accèdent directement à une préparation, ou sont dirigé.e.s vers une formation tremplin (remise à niveau) préalable à l'entrée en préparation, ou encore sont réorienté.e.s vers un autre parcours plus approprié.

ZOOM SUR LES PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Les actions préparatoires aux concours et examens comportent des modules de méthodologie aux épreuves écrites et orales ainsi que des modules d'actualisation des connaissances si l'épreuve le justifie.

Les modalités peuvent varier en fonction du concours ou de l'examen : formation en présentiel et à distance.

Les formations sont organisées en proximité à chaque fois que les effectifs le permettent.

Chiffres clé :

- Taux de réussite avec une préparation : **30 %**
- Taux de réussite sans préparation : **10 %**



MODULES TRANSVERSAUX DE PRÉPARATION AUX ÉPREUVES ÉCRITES DES CONCOURS ET EXAMENS DE CATÉGORIES A ET B

La délégation de Bourgogne propose depuis 2016 des modules transversaux. Ces temps de formation, plus courts et organisés de façon transversale entre les différentes filières, n'offrent pas le même entraînement que les préparations classiques mais constituent une alternative :

- en réponse aux besoins apparus après la clôture des inscriptions aux formations classiques. Cela est aujourd'hui d'autant plus fréquent que le délai entre la clôture et le début de la formation a augmenté,

puisque'il intègre le temps nécessaire au dispositif de remise à niveau « tremplin » ;

- pour les personnes qui éprouvent des difficultés à se libérer le temps nécessaire pour suivre de façon assidue les préparations classiques aux concours et examens.

Les sujets traités sont la note de synthèse (3 jours) et le rapport assorti de propositions opérationnelles (5 jours).

UN DISPOSITIF RENOUVÉ DE FORMATION D'INTÉGRATION POUR LES AGENT.E.S DE CATÉGORIE B

La formation d'intégration dans la Fonction publique territoriale est le point de départ d'un processus de formation qui va se dérouler tout au long de la carrière. Depuis 2016, le dispositif de formation d'intégration s'est étoffé, notamment pour les agent.e.s de catégorie B. Désormais, ces formations se déroulent sur 10 jours en présentiel.

Il comporte deux modules de formation d'une durée de 5 jours chacun. Un retour en collectivité est prévu entre les deux sessions afin de permettre aux agent.e.s d'avoir un temps d'observation et d'analyse de leur environnement de travail et de dégager des pistes de réflexion autour de leur parcours et de leurs besoins de formation et de professionnalisation.

La finalité est de développer une vision partagée des valeurs du service public et de la fonction publique

territoriale, de renforcer le socle commun de connaissances, en particulier les fondamentaux du management et de la gestion des collectivités et d'améliorer l'articulation entre la formation d'intégration et la formation de professionnalisation.

Le nouveau dispositif repose sur la mise en œuvre de pédagogies dynamiques qui s'appuient sur les situations réelles et les expériences des participant.e.s. Elles permettent notamment aux stagiaires de créer au sein du groupe une réelle interaction et de lier les contenus de formation à leurs pratiques professionnelles.

La formation doit se dérouler dans l'année du stage et conditionne la titularisation.



PAROLES DE STAGIAIRES

« Chacun.e des participant.e a pu investir la formation, quels que soient sa filière d'appartenance, le poste détenu ou les responsabilités exercées. »

« La formation permet d'acquérir la méthodologie de conduite de projets, de s'approprier des outils de façon très ludique. »



NOS ACTIONS À VOS CÔTÉS

L'ENGAGEMENT DU CNFPT POUR LES GRANDES CAUSES

Depuis plusieurs années, le CNFPT apporte son appui aux employeur.euse.s locaux.ales pour conforter les valeurs du service public, mais aussi pour promouvoir la prise en compte du handicap et du développement durable, la lutte contre l'illettrisme et les discriminations, la prévention des risques psychosociaux, la laïcité, la communication

sans stéréotype de sexe...

L'engagement de l'établissement prend différentes formes : constitution d'une offre dédiée nationale, complétée le cas échéant par une offre locale spécifique, et promotion de ces grandes causes dans l'ensemble de nos actions de formations à chaque fois que possible.

ZOOM SUR LA COMMUNICATION SANS STÉRÉOTYPE DE SEXE

Le CNFPT accompagne les collectivités territoriales et établissements publics dans la mise en œuvre de dispositifs facilitant l'égalité entre les femmes et les hommes. Suite à la signature en 2015, d'une convention portant engagement pour une communication publique sans stéréotype de sexe, avec le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les

hommes (HCE), le CNFPT s'est engagé à appliquer les 10 recommandations du « guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe ».

Cet engagement se traduit dans l'ensemble des communications écrites, mais également orales et visuelles.

LES ENJEUX DU PLAN DE FORMATION

À l'occasion de différentes rencontres territorialisées avec les employeur.euse.s locaux.ales, a été rappelé l'enjeu pour les collectivités locales et les établissements publics de se doter d'un plan de formation.

Afin que la formation puisse jouer pleinement son rôle, le législateur a prévu que les « régions, départements, communes et établissements publics établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formations prévues ».

Il s'agit d'un document stratégique qui assure la cohérence entre les orientations générales et les souhaits des agent.e.s, entre les politiques publiques et les compétences requises, entre le statut des agent.e.s et leurs métiers.

Il prévoit les actions retenues au titre du droit individuel de formation (DIF) et permet l'articulation entre les formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement et de préparation aux concours et examens.

En ce sens, c'est aussi un outil de dialogues et de promotion sociale.

L'existence d'un plan de formation conditionne dorénavant la possibilité de réaliser des formations à l'attention et au sein d'une même collectivité (intra).



FOCUS SUR UNE ACTION

LES RENCONTRES PROFESSIONNELLES DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Depuis 2010, la délégation de Bourgogne du CNFPT a souhaité structurer un réseau professionnel de secrétaires de mairie dont l'objectif réside dans la création d'une dynamique de collaboration et d'apprentissage.

Il s'agit de rompre l'isolement des secrétaires de mairie et de favoriser le développement des compétences, pour leur permettre d'accomplir au mieux leurs missions.

Afin de favoriser des lieux de rencontres et d'échanges professionnels en proximité, ces journées sont organisées au plan départemental et peuvent être déclinées si besoin à un niveau infra départemental.

Animées par des agent.e.s territoriaux.ales ayant une expertise forte, elles conjuguent apports théoriques, pratiques et exercices, mais aussi et surtout de nombreux échanges entre intervenant.e.s et apprenant.e.s.

Au cours de l'année 2016, deux thématiques ont été traitées dans le cadre des journées secrétaires de mairie :

- « les nouveautés en finances publiques », organisées en 6 lieux ;
- «le projet de loi de modernisation de la Justice du XXIe siècle », organisées en 5 lieux.

Ces journées, qui ont fait l'objet d'une communication spécifique, ont rassemblé près de 500 secrétaires de mairie en Bourgogne.

NOS ACTIONS À VOS CÔTÉS

ACCOMPAGNEMENT DES CADRES DE LA VILLE ET DU CCAS D'AUXERRE

Dans un contexte marqué par d'importants changements, les employeurs territoriaux doivent s'adapter pour optimiser le service public.

Ainsi, la délégation de Bourgogne accompagne la ville et le CCAS d'Auxerre dans la mise en œuvre d'un projet autour du management qui s'attache à accroître la qualité de vie au travail pour améliorer *in fine* le service rendu aux usagers. Il prend appui sur les orientations définies par le plan de mandat et sur le projet d'organisation en découlant, qui désigne notamment quatre strates managériales. Il a pour objectif de permettre à chaque encadrant.e, quel que soit le niveau d'encadrement exercé, de disposer d'un socle de référence commun et partagé. Il doit également permettre à toutes les agents.es tous postes confondus, de connaître la gestion managériale attendue et développée au sein de la collectivité. L'ensemble de la démarche conduira à la production de deux livrables, un référentiel et une charte.

L'accompagnement a été structuré autour des actions suivantes :

- un groupe de travail dédié à la réalisation d'un référentiel du management pour formaliser un cadre de référence des différents niveaux d'encadrement, définir les rôles et positionnements de chaque strate managériale et les interactions existantes ;
- des ateliers portant sur les valeurs, pour permettre à chaque cadre d'identifier les valeurs managériales qui semblent essentielles, celles qui sont partagées et qui sont à valoriser, dans un souci de performance du service public local et de la qualité de vie au travail ;
- des modules de formation à destination de l'ensemble des strates managériales, intégrant les travaux issus des deux étapes précédentes, pour renforcer les compétences et le positionnement des encadrant.e.s et appréhender la qualité de vie au travail. Ces sessions conjuguent apports théoriques et mises en situations réelles de travail pour permettre aux participant.e.s de transposer les acquis dans les pratiques professionnelles ;
- un groupe de travail sur la production d'une charte du management, pour mettre en exergue tous les aspects inhérents au management.

Un comité de pilotage, composé du directeur général des services, de l' élu en charge des ressources humaines, de la directrice générale adjointe ressources, de la directrice des ressources humaines, d'une intervenante et de deux agent.e.s du CNFPT, coordonne le déroulement de la démarche et fixe les objectifs opérationnels.



LA CONSTITUTION D'UNE ÉQUIPE D'INTERVENANT.E.S POUR ANIMER LA DÉMARCHÉ

Le CNFPT a souhaité faire appel à six intervenant.e.s spécialisé.e.s en matière de management afin de conduire les différentes phases selon l'échéancier souhaité et avec le panel de compétences requises. Des journées de travail de coordination et de synthèse ont permis d'assurer la cohérence du dispositif et la représentation par une interlocutrice unique du collectif d'intervenant.e.s au sein du comité de pilotage.



INTERVIEW DE CLAUDE SAUVÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES DE LA VILLE D'AUXERRE

Quelles sont vos attentes en tant que DGS quant à la réalisation et la mise en œuvre de la charte et du référentiel ?

La charte du management de la ville d'Auxerre et le guide des bonnes pratiques (référentiel) sont les livrables résultant d'une démarche globale appelée « TOUS CAP ». Pendant toute une année, cette démarche a engagé près d'une centaine de cadres de tous niveaux dans un programme de formation, d'échanges de pratiques et in fine, d'écriture de notre ligne managériale.

Le processus d'amélioration de l'organisation a été conçu en trois étapes : formalisation du plan de mandat, nouvelle organisation des services, projet « TOUS CAP ». La nouvelle organisation des services s'appuie sur quatre principes : l'alignement stratégique sur les priorités du plan de mandat, l'usager.ère au cœur de l'organisation, un service public modernisé et performant.

Le sens est donné et la démarche « TOUS CAP » vise à atteindre un double objectif : la qualité du

service public et la qualité de vie au travail, ces deux objectifs allant de pair.

Quelles sont les suites ou les actions déjà amorcées suite à la restitution de la démarche, le 30 mars dernier ?

La charte engage l'ensemble des agent.e.s ; nous sommes tou.te.s « managé.e.s ». La charte et le guide pratique sont actuellement présentés à tou.te.s les agent.e.s en petits groupes sur le thème du « travailler ensemble ». Près de 30 rencontres sont programmées. Il est à souligner que cette présentation de la charte et du guide est assurée par les agent.e.s des groupes de travail qui les ont conçus, en présence de la direction générale. Cette implication des concepteur.rice.s contribue à l'appropriation de la ligne managériale et en renforce la légitimité.

Les principaux éléments de ces documents sont transposés dans le guide de l'entretien professionnel. Chaque année, les agent.e.s et leur encadrant.e évalueront le management. Les fiches de postes

seront modifiées dans l'année qui suit.

Un groupe de suivi, composé des membres des groupes de travail qui ont élaboré la charte et le référentiel, de représentant.e.s de l'encadrement et d'agent.e.s volontaires, est chargé d'évaluer la mise en œuvre du projet et de proposer toute action permettant de faire vivre la démarche.

Les idées fusent : petits déjeuners d'échanges de pratiques, séminaires thématiques, médiateur.rice du management, évaluation inversée, définition d'indicateurs,... Un plan 2018-2020 sera établi.

Cette démarche a été rendue possible grâce à l'accompagnement du CNFPT, qui a été à l'écoute de nos besoins et a apporté, tout au long de cette année, un appui méthodologique fin et adapté.

Le CNFPT a choisi une équipe de formateur.rice.s qui a su créer une osmose et contribuer à la production des documents.

POUR MIEUX VOUS ACCOMPAGNER

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE



LA DIRECTION
BOURGOGNE



Directeur

Yves FICTOR

Tél. : 03 80 74 77 50
yves.fictor@cnfpt.fr

Assistante de direction

Brigitte GREFFIER

Tél. : 03 80 74 77 51
brigitte.greffier@cnfpt.fr

Chargée de communication

Delphine CATTIER- LACROIX

Tél. : 03 80 74 77 32
delphine.cattierlacroix@cnfpt.fr

Responsable des systèmes d'information et télécommunication

Ivan BELOT

Tél. : 03 80 74 77 44
ivan.belot@cnfpt.fr

LE SERVICE RESSOURCES

Directrice adjointe chargée des ressources

Brigitte MERIENNE

Tél. : 03 80 74 77 40
brigitte.merienne@cnfpt.fr

ACCUEIL

Barbara FRANCESCHI

Tél. : 03 80 74 77 00
barbara.franceschi@cnfpt.fr

COMPTABILITÉ

Responsable

Jean-François LAMIRAL

Tél. : 03 80 74 77 43
jeanfrancois.lamiral@cnfpt.fr

Martine LENGRAIN

Tél. : 03 80 74 77 42
martine.lengrain@cnfpt.fr

Johan MERCIER

Tél. : 03 80 74 77 41
johan.mercier@cnfpt.fr

Catherine MARRANT-HUSSON

Tél. : 03 80 74 77 35
catherine.marranthusson@cnfpt.fr

Odile CHAMPION

Tél. : 03 80 74 77 46
odile.champion@cnfpt.fr

LOGISTIQUE/BÂTIMENTS

Dominique FROIDUROT

Tél. : 03 80 74 77 45
dominique.froidurot@cnfpt.fr

MARCHÉS

Émilie SEILHAN

Tél. : 03 80 74 77 38
emilie.seilhan@cnfpt.fr

LE SERVICE FORMATION

**Directrice adjointe chargée
de la formation**

Nathalie MALIAR
Tél. : 03 80 74 77 11
nathalie.maliar@cnfpt.fr

Assistée de

Laila SONTAY
Tél. : 03 80 74 77 11
laila.sontay@cnfpt.fr

SIÈGE DE LA DÉLÉGATION BOURGOGNE - 03 80 74 77 00

Conseiller.ère.s formation	Assisté.e.s de	
Aurélié BOITIER Tél. : 03 80 74 77 16 aurelie.boitier@cnfpt.fr	Florence FROIDUROT Tél. : 03 80 74 77 17 florence.froidurot@cnfpt.fr	
Florence BONFILS Tél. : 03 80 74 77 25 florence.bonfils@cnfpt.fr	Christiane LEBOEUF Tél. : 03 80 74 77 19 christiane.leboeuf@cnfpt.fr	Christine MARTIN Tél. : 03 80 74 77 03 christine.martin@cnfpt.fr
Annie COULON Tél. : 03 80 74 77 13 annie.coulon@cnfpt.fr		
Bruno LÉON Tél. : 03 80 74 77 14 bruno.leon@cnfpt.fr	Véronique GOUGEOT Tél. : 03 80 74 77 33 veronique.gougeot@cnfpt.fr	
Guénaëlle MIGNOT Tél. : 03 80 74 77 36 guenaëlle.mignot@cnfpt.fr	Christiane LEBOEUF Tél. : 03 80 74 77 19 christiane.leboeuf@cnfpt.fr	Dominique MEUNIER Tél. : 03 80 74 77 20 dom.meunier@cnfpt.fr
Pierre-Alexandre PRIVOLT Tél. : 03 80 74 77 15 pierrealexandre.privolt@cnfpt.fr	Christiane LEBOEUF Tél. : 03 80 74 77 19 christiane.leboeuf@cnfpt.fr	Virginie MEUNIER Tél. : 03 80 74 77 21 virginie.meunier@cnfpt.fr
David VALENTIN Tél. : 03 80 74 77 31 david.valentin@cnfpt.fr	Flore ROBERT Tél. : 03 80 74 77 18 flore.robert@cnfpt.fr	

Responsable d'antenne	Conseiller.ère.s formation	Assisté.e.s de	
SAÛNE-ET-LOIRE - Tél. : 03 85 38 89 53 - antenne.macon@cnfpt.fr			
Lionel ROUX lionel.roux@cnfpt.fr	Isabelle BONNIAUD Isabelle.bonnaud@cnfpt.fr	Fatima DA SILVA fatima.dasilva@cnfpt.fr	Marika BARRIER marika.barrier@cnfpt.fr
		Céline RIGOGON celine.rigodon@cnfpt.fr	Sandrine MOIROUX sandrine.moiroux@cnfpt.fr

YONNE - Tél. : 03 86 52 77 91 - antenne.auxerre@cnfpt.fr

Aurélié SAMTMANN aurelie.samtman@cnfpt.fr	Vincent PSALMON vincent.psalmon@cnfpt.fr	Sophie DE SOUZA sophie.desouza@cnfpt.fr	Maïté DAUCHEL maite.dauchel@cnfpt.fr
			Caroline RODRIGUES caroline.rodrigues@cnfpt.fr

NIÈVRE - Tél. : 03 86 21 54 33 - antenne.nevers@cnfpt.fr

Cécile MARCEAU cecile.marceau@cnfpt.fr	Martine CAVRO martine.cavro@cnfpt.fr	Nathalie TOUTAIN nathalie.toutain@cnfpt.fr	Emilie LONGUET emilie.longuet@cnfpt.fr
--	--	--	--

ÉVÉNEMENTS

PROGRAMMATION SEMESTRIELLE DE JOURNÉES D'ACTUALITÉ

La délégation Bourgogne réalise depuis plusieurs années une programmation semestrielle de journées d'actualité.

L'enjeu est de saisir la réalité et l'actualité de la gestion publique locale pour enrichir en temps réel l'offre de formation.

Sur un format court (journée ou ½ journée), ces journées ont ainsi vocation à traiter de sujets d'actualité (par exemple, le vote d'une loi, l'adoption d'un décret) ou à répondre à des demandes particulièrement prégnantes émanant des collectivités territoriales ou des établissements publics.

Elles sont organisées à chaque fois que possible en proximité, c'est-à-dire en plusieurs points du territoire de la Bourgogne.

À titre d'exemple, en 2016, la prévention de la radicalisation a rassemblé 99 participant.e.s.

CHIFFRES CLÉS

1 526 jours de formations stagiaires en 2016, contre 971 en 2015
928 en 2014, au titre des journées d'actualité.

FORMATION OBLIGATOIRE DES POLICIER.ÈRE.S MUNICIPAU.X.ALES

Les policier.ère.s municipaux.ales bénéficient d'un dispositif spécifique de formation qui s'appuie sur un cadre législatif et réglementaire. Il prévoit une formation initiale qui

doit s'effectuer au cours de la première année du recrutement, et une formation continue. Celle-ci s'effectue tout au long de la carrière à raison de 10 jours par période de trois ans pour les agent.e.s de catégories A et B, et de 5 ans pour les agent.e.s de catégorie C. Chaque collectivité ou établissement, en lien avec l'agent.e, choisit une formation en tronc commun et la complète par des thématiques adaptées aux besoins. Les différentes formations sont obligatoires et peuvent être complétées par des formations de perfectionnement.

En complément, le CNFPT organise des formations au tir pour les polices municipales armées sur la base d'un

recensement annuel effectué auprès des effectifs concernés.

La délégation de Bourgogne propose aux policier.ère.s municipaux.ales une formation sur les interventions auprès des animaux dangereux pour la population. Après avoir rappelé le cadre législatif et réglementaire, les agent.e.s sont mis.es en situation et apprennent à capturer des animaux.



*Les interventions
animales*

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DÉLÉGATION DE BOURGOGNE
6-8, RUE MARIE CURIE – BP 37904 – 21079 DIJON CEDEX
T : 03 80 74 77 00
WWW.CNFPT.FR
